3 1761 08167505 0

Thys, Albert Jean
Baptiste Joseph
Conserverons-nous
notre colonie?

DT
652
T56

Hommage de l'Auteur

L'ŒUVRE AFRICAINE DU ROI LÉOPOLD II

QUATRIÈME FASCICULE

CONSERVERONS-NOUS NOTRE COLONIE?

COMMENT, POUR LA GARDER, DEVONS-NOUS LA DIRIGER?

Conférence donnée à la Société Royale de Géographie d'Anvers le samedi 9 février 1912

PAR LE

COLONEL THYS

BRUXELLES — IMPRIMERIE VEUVE MONNOM
32, RUE DE L'INDUSTRIE
1912

L'ŒUVRE AFRICAINE DU ROI LÉOPOLD II

QUATRIÈME FASCICULE

CONSERVERONS-NOUS NOTRE COLONIE?

COMMENT, POUR LA GARDER, DEVONS-NOUS LA DIRIGER?

Conférence donnée
à la Société Royale de Géographie d'Anvers
le samedi 9 février 1912

PAR LE

COLONEL THYS

BRUXELLES — IMPRIMERIE VEUVE MONNOM
32, RUE DE L'INDUSTRIE
1912

DT
652
T56

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LIBRARY
OCT 10 1973

42/2932

http://www.archive.org/details/conserveronsnous00thys

CONSERVERONS-NOUS NOTRE COLONIE ?

COMMENT, POUR LA GARDER, DEVONS-NOUS LA DIRIGER ?

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez bien voulu vous associer à la manifestation de sympathie que la Société de géographie d'Anvers a eu la délicate pensée d'organiser à l'occasion du XXVe anniversaire de la constitution de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie ; vous venez de souligner de vos applaudissements unanimes les paroles élogieuses qui viennent d'être prononcées par le distingué président de la Société de géographie. Au nom de ceux qui apportèrent leur concours à cette première marque d'activité de l'initiative privée à l'œuvre coloniale, au nom des collaborateurs qui n'ont cessé, depuis, de m'apporter leur concours intelligent et dévoué, en mon nom propre enfin, je vous prie de recevoir l'expression de nos sincères remerciements.

Ma pensée émue se reporte plus particuliè-

rement aujourd'hui sur les deux hommes d'affaires qui voulurent bien, alors, assumer avec moi la responsabilité de la constitution de cette première compagnie commerciale, en apposant leurs signatures connues et respectées à côté de la mienne, encore inconnue.

J'ai nommé Jules Urban et Adolphe de Roubaix. Plusieurs d'entre vous se rappellent sans doute leurs physionomies si personnelles : celle d'Urban, semblable à la face d'un vieux lion, toute en énergie à première vue, en réalité douce, presque caressante, pour ceux qui savent découvrir le langage du cœur dans le regard des yeux; celle de De Roubaix, toute en bonté épanouie, dans laquelle l'observateur attentif découvrait vite la finesse et l'originalité, indiquées par le masque qui ressemblait, à s'y méprendre, à celui de Coquelin aîné, ce dont, d'ailleurs, il était très fier.

Sans eux, je n'aurais probablement pas réussi à constituer la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, non seulement parce qu'ils m'apportèrent de nombreuses adhésions par leurs efforts personnels, mais encore parce que l'autorité de leurs noms m'eût manqué dans mes démarches propres.

Écoutez la voix du souvenir. Je suis chez un très grand financier. J'insiste pour obtenir une

souscription à la Compagnie du Congo, dont les statuts provisoires signés par MM. Jules Urban, Adolphe De Roubaix et le capitaine Albert Thys viennent d'être publiés. Mon interlocuteur se défend. « Sans doute, dit-il, l'œuvre du roi est très généreuse, admirable au point de vue humanitaire; mais elle ne me paraît avoir aucune chance de réussite au point de vue économique! Au surplus, tous ceux qui entourent le roi sont certainement des diplomates très distingués, des officiers — comme vous, mon cher capitaine — très dévoués, intelligents, sans nul doute; mais ils ne connaissent rien aux affaires... » J'interromps en montrant les statuts signés par J. Urban et A. De Roubaix. Surprise. « Comment! J. Urban, le directeur général du Grand-Central, le président des Chemins de fer économiques, et De Roubaix, le grand fabricant de bougies d'Anvers!... — Mais oui, répondis-je. Ils ont bien voulu m'écouter et j'ai été assez heureux pour faire leur conviction. Et j'espère aussi faire la vôtre, si vous voulez bien me donner un peu de temps. Accordez-moi deux heures, voyez mes plans... » ...J'emportai la souscription, modeste d'ailleurs – encore me fallut-il un quart d'heure de lutte, — que je demandais. Que l'épouvante de mes deux heures de conférence y ait été peut-être pour

quelque chose, je le veux bien ; mais si je n'avais pu m'appuyer sur mes deux co-signataires, j'aurais été impitoyablement éconduit, ce qui, pour le surplus, m'arriva plus d'une fois, malgré le parrainage.

Cette collaboration des débuts, Urban et De Roubaix ne cessèrent de l'accentuer. Dans l'affaire du chemin de fer du Congo, les conseils d'Urban furent particulièrement utiles ; ceux de De Roubaix, dans les affaires commerciales. Ce fut d'ailleurs à l'initiative de celui-ci que l'on créa l'affaire de Mateba et des produits du Congo, aujourd'hui prospère.

Depuis le premier jour, ma reconnaissance a été acquise entière à Urban et De Roubaix ; aujourd'hui que j'atteins l'âge qu'ils avaient quand ils ont bien voulu me prêter leur concours, j'apprécie davantage ce que je leur dois. Il est juste que ce soit surtout à eux qu'aillent les remerciements et les félicitations qu'on veut bien adresser aux trois promoteurs de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie. J'étais déjà engagé dans la lutte ; je ne faisais que changer d'activité ; je n'avais rien à perdre. Ils engageaient, eux, leur responsabilité et leur réputation, et leur acte était d'autant plus méritoire qu'il était plus désintéressé. S'ils avaient une confiance profonde, qui n'a pas failli un instant devant les difficultés, ils

avaient trop d'expérience pour ne pas savoir qu'il faudrait beaucoup de temps pour mener l'œuvre à bien. Ils en parlaient avec une sérénité parfaite. Ils se disaient souvent l'un à l'autre : « Nous ne serons plus là le jour où l'on reprendra le Congo, mais Thys le verra ! » De Roubaix est parti le premier, aux mauvaises heures. Urban a salué l'achèvement du chemin de fer et il m'a dit souvent que c'était un des grands bonheurs de sa vie. Il ajoutait : « Quel dommage que De Roubaix ne soit plus là ! » Je suis seul aujourd'hui. Je dépose devant la mémoire de mes deux grands amis l'hommage de mon inaltérable et respectueuse reconnaissance.

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis deux ans, en témoignage de respect et d'admiration pour le grand roi auquel nous devons notre colonie, j'ai classé sous un même titre général, « l'œuvre africaine du roi Léopold II », les conférences que je donne sur le Congo. Dans chacune d'elles, je m'applique à développer un ou deux points du problème colonial. Je me propose de traiter aujourd'hui une question spécialement importante. Gar-

derons-nous notre colonie? Comment, pour cela, devons-nous la diriger?

*
* *

Il n'est pas douteux que l'objection : « lorsque la colonie du Congo sera à point, elle nous sera enlevée » ait été et reste le plus puissant argument des adversaires de la politique coloniale belge ; mais elle préoccupe aussi, et à juste titre, ceux qui en sont partisans. Dans ces derniers temps, en raison des arrangements franco-allemands, les appréhensions se sont faites plus vives. J'en ai constaté personnellement des manifestations diverses.

Au lendemain de la conférence que je donnai, au mois d'août dernier, à Charleroi, un homme politique m'écrivit :

« Je vous ai écouté hier avec plaisir. Je suis disposé à croire que vous avez raison d'affirmer que le Congo est appelé à devenir une belle colonie. Mais j'ai toujours éprouvé la crainte que nous ne la gardions pas. Je suis encore bien plus inquiet depuis la poussée des Allemands vers le Congo. »

Presque en même temps, un sénateur de mes amis me dit : « Tu sais que j'ai toujours eu l'appréhension que les attaques de Morel masquaient des convoitises anglaises. J'ai bien

peur qu'il n'y ait aujourd'hui des arrière-pensées allemandes. »

Il y a quelques jours, dans mon village, un de mes vieux amis me dit à son tour : « Ne crains-tu pas que cette colonie, au développement de laquelle tu t'obstines à travailler, au lieu de revenir vivre tranquillement parmi nous, comme tu devrais le faire, car nous devenons vieux, ne nous soit enlevée plus tard? J'entends dire cela très souvent. »

C'est en enregistrant cette opinion, émanant de milieux si divers, que j'ai pris la décision d'exposer mes vues personnelles sur cette grave question.

*
* *

L'œuvre coloniale est évidemment entourée aujourd'hui, en Belgique, de sympathies qui lui ont manqué à ses origines. Si toutes les convictions sont encore loin d'être très fermes, elles commencent cependant à prendre corps. Les inquiétudes sur les difficultés de l'occupation et de l'exercice de l'autorité gouvernementale diminuent. Le climat n'effraie plus autant. On reconnaît et on apprécie de plus en plus les richesses de la colonie. Les résultats s'affirment et forcent l'attention.

Le monde des affaires, qui fut le plus réfractaire à l'entreprise, dans les débuts, peut

être considéré dans son ensemble comme rallié. L'opinion des classes moyennes s'est affermie. Les classes travailleuses qui, quoi qu'on en ait dit, ont toujours été plus ou moins sympathiques à l'idée coloniale, parce qu'elles vont, d'instinct, aux conceptions hardies et fières, commencent à se rendre compte de ce que le Congo peut devenir un débouché important pour nos produits manufacturés; elles reconnaîtront bientôt que les relations avec la colonie intéressent, au plus haut point, le travail national.

On conçoit aisément qu'à mesure que se forme la conviction que le Congo deviendra une belle colonie, naisse aussi l'inquiétude de le perdre. Logiquement, le désir de conserver ce qu'on possède est coefficient du prix qu'on y attache. Il est, pour le surplus, toujours sage de se préoccuper des dangers auxquels on peut être exposé et d'étudier longtemps à l'avance les moyens d'y parer.

*
* *

Je suis de ceux qui croient que nous garderons notre colonie, mais à la condition de l'administrer selon les principes qui ont présidé à sa création. Je désire ajouter, dès maintenant, que je n'ai jamais été partisan de l'entrée de

la Belgique dans la politique coloniale qu'à la double condition :

1° Que notre action coloniale fût limitée au Congo ;

2° Qu'elle fût strictement conforme au programme tracé à la Conférence de Berlin, tel que je vais avoir l'occasion de l'exposer dans un instant.

En ce qui concerne la première de ces réserves, j'ai développé à diverses reprises les avantages spéciaux qu'offre le Congo en raison de ses voies de communication naturelles d'accès et de la facilité de gouverner ses populations, divisées en nombreuses tribus et qui n'ont guère entre elles de cohésion. Si ces avantages n'existaient pas, les risques seraient trop grands et dépasseraient nos moyens.

En ce qui concerne la seconde réserve que je viens de faire, les critiques que je fus amené à formuler quand le roi appliqua, après 1891, une politique économique différant de celle des débuts, ont eu trop de notoriété pour qu'il soit nécessaire que j'insiste.

On s'étonnera peut-être un peu de la précision de la déclaration que je fais aujourd'hui. Elle est conforme à ce que j'ai toujours dit et écrit. J'aurais été et je serais encore à côté des anticoloniaux belges s'il eût été, ou s'il était question de faire de la colonisation belge

ailleurs qu'au Congo. Je ne crois pas, d'ailleurs, commettre une indiscrétion en disant que je n'ai jamais voulu suivre le roi Léopold dans certains projets pour lesquels il avait sollicité ma collaboration.

Je serai toujours aussi au nombre de ceux qui combattront pour le maintien intégral du programme dressé, à Berlin, à l'époque de la constitution de l'Etat Indépendant du Congo.

Je sais que les adversaires irréductibles de la politique coloniale ne croient pas que ce programme humanitaire soit réalisable. Je serais anticolonial comme eux si je partageais cette opinion. Mais j'ai la conviction contraire. L'entreprise seule du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool, est une preuve irréfutable de ce qu'on peut faire de grandes choses, au Congo, en respectant les principes les plus élevés, et notamment l'égalité des hommes, quelles que soient leurs origines, devant le droit et la justice.

*
* *

Je n'ai jamais songé à dissimuler les risques des entreprises coloniales Je me suis toujours, au contraire, appliqué à les faire ressortir. Toujours, j'ai combattu énergiquement les enthousiasmes irréfléchis, qui me paraissent

plus dangereux, dans les choses difficiles que les craintes, même exagérées. Je me borne à reproduire ici un paragraphe de la conférence que j'ai donnée à Liége, en 1895 :

« Les entreprises coloniales sont trop pénibles, trop coûteuses, trop aléatoires pour qu'elles puissent être déterminées par des considérations morales d'ordre général, qui ont, à mon humble avis, été trop souvent, et inutilement, mises en avant pour les justifier. Elles ne peuvent et ne doivent être raisonnées et solutionnées que comme on raisonne et solutionne une affaire. Le peuple qui veut s'engager dans la politique coloniale doit, avant de s'y décider, dresser le bilan probable de l'entreprise qui lui est proposée. Si, après une étude approfondie, il reconnaît que le bilan conclut par un solde favorable — et j'entends par là un résultat proportionné aux risques — il doit accepter et dès lors se préparer à montrer l'énergie, la ténacité, la persistance dans l'effort qui, seules, dans les entreprises de l'espèce, conduisent au succès. S'il arrive à une solution contraire, il doit s'abstenir, quelles que soient les considérations que l'on puisse faire valoir. »

J'ai donné les mêmes avis aux capitaux et aux individus.

C'est assez dire que je comprends, puisque

je les conseille, toutes les préoccupations patriotiques, toutes les demandes de renseignements. Mais ceci dit, il y a une classe d'hommes que je n'aime pas. Ce sont les pessimistes qui, généralement sans avoir rien étudié, et par conséquent sans réflexion, déclarent d'avance que tout est perdu et engendrent le découragement.

Les pessimistes, ce sont presque toujours des parasites qui exploitent le travail des autres, tout en les critiquant. Si on les écoutait, on ne ferait jamais rien de grand ni d'utile. Ils conduiraient plus vite le monde à la ruine que le plus audacieux des novateurs.

Je reconnais cependant, jusqu'à un certain point, leur utilité. Un bon escadron de cavalerie doit comprendre une grosse moyenne de bons chevaux ordinaires, peu brillants, mais ayant du fond; quelques chevaux trop ardents, pour conduire; quelques vieux chevaux paresseux, pour retenir. Les pessimistes, ce sont les vieux chevaux.

Il est bon d'en avoir autour de soi. Personnellement, je crois bien que j'en ai toujours eu. Il n'est pas d'ailleurs nécessaire de s'occuper de leur recrutement : ils poussent sans culture, surtout dans notre petit pays, où nombreux sont ceux qui n'accompagnent leur adhésion, quand ils sont forcés de la donner,

que des plus expresses réserves. C'est ainsi que se créent, sans grands risques, les réputations d'hommes prudents. Si les événements donnent raison au pessimiste, il ne manque pas de s'écrier : « Je l'avais bien dit! Vous vous rappelez? » Et ceux qui l'écoutent louent sa prévoyance. Si, au contraire, les événements lui donnent tort, sa critique est oubliée dans la confiance générale, conquise par le succès. Le pessimiste, d'ailleurs, paye d'audace en ce cas et ne manque pas de faire remarquer qu'il était « de la première heure ! » Les pessimistes, ce sont en réalité des arrivistes par négation, usant de procédés simples : comme ils se bornent à un rôle de critique et n'innovent pas, ils n'ont jamais aucune preuve à faire et se bornent à émettre des appréhensions.

*
* *

Discutant les deux questions qui me tiennent plus particulièrement au cœur, celles de la défense nationale et de la conservation de la colonie, des citoyens sages, mais courageux et fermes, disent : « *Nous devons être d'autant plus prudents et prévoyants que nous sommes petits* » ; les pessimistes disent : « Nous sommes trop petits et condamnés d'avance ; un jour ou l'autre, on nous prendra et l'on pren-

dra notre colonie. » Ils se gardent soigneusement, bien entendu, d'aller jusqu'au bout de leur raisonnement et de proposer de supprimer toute défense nationale et d'abandonner immédiatement la colonie. Ce serait prendre une initiative. Ils marchent à la cravache, toujours comme les vieux chevaux, en maugréant et répétant tout le temps : « A quoi bon ? Nous sommes tout de même condamnés d'avance. »

*
* *

Je reconnais volontiers qu'il semble plus facile aux grands qu'aux petits de défendre ce qu'ils possèdent, encore cependant que les grands sont parfois entraînés vers des aventures, non permises aux modestes, et qui comportent des risques. Mais à quoi bon discuter cela ? Il importe même peu, me semble-t-il, de savoir si nous eussions été, en 1830, partisans ou non de la révolution qui nous a faits petits, mais libres, ou, dans ces dernières années, adversaires ou non de l'adoption par la Belgique de la politique coloniale qui nous a créé de nouvelles responsabilités. Nous sommes devant des situations de fait. Nous sommes ce que nous sommes et ce que nous avons voulu être, et nous devons raisonner en en tenant compte dans le désir commun de conserver le

patrimoine de la patrie. Ceux qui, nés sur notre sol, n'ont ni la volonté ni l'énergie de défendre et la patrie et la colonie sont de mauvais citoyens.

*
* *

J'ai la conviction profonde que nous pouvons maintenir notre indépendance nationale et que nous pouvons aussi maintenir notre colonie, si nous le voulons fermement.

Mais il nous faut, pour cela, avoir une haute conscience de nos droits, une compréhension exacte de nos devoirs et des engagements que nous avons pris, la volonté bien nette de consentir aux sacrifices nécessaires pour les remplir, et la prudence de mesurer nos actes à la hauteur de nos moyens.

Je ne puis songer à discuter ici le problème de notre défense nationale, encore que je résiste difficilement à la tentation de le poser, car il me paraît simple comme une opération algébrique qu'une équation résout, mais je sortirais du cadre qui m'est imposé.

Restons donc sur le terrain colonial et posons bien la question.

*
* *

Nous avons acquis la colonie en reprenant les droits et les charges de l'État Indépendant du Congo. Celui-ci existait, sous le nom d' « Association internationale du Congo », avant d'avoir été reconnu par les puissances. Il avait, en effet, en Afrique, une autorité souveraine effective, s'exerçant sur un territoire déterminé, et reconnue par la population. Ces éléments de fait suffisent pour qu'il y ait État.

En 1884-1885, une série d'accords intervenus avec les puissances eurent pour conséquences d'introduire, dans le droit public de l'Europe, le gouvernement qui s'était formé. A partir de ce moment, l'État Indépendant du Congo est entré dans la famille des nations, admis par elles comme leur égal. C'était un État civilisé, assumant sans réserve toutes les tâches des États civilisés; c'était de plus un État civilisateur, un programme très noble et très élevé lui ayant été tracé par l'Acte de Berlin qui constituait pour lui une sorte de cahier des charges, auquel il était tenu de se conformer, non seulement dans sa lettre, mais dans son esprit.

Quand, pour la première fois, j'ai exprimé, sous cette forme précise — c'était en 1895 — la situation de l'État Indépendant, à sa naissance, certaines protestations se sont fait en-

tendre. On prétendit qu'il était blessant, pour l'Etat Indépendant du Congo, de dire que l'Acte de Berlin constituait pour lui une sorte de cahier des charges. Mon attitude était pourtant logique, car la situation que l'on s'efforçait de ne plus admettre, en 1895, était exactement celle que le roi Léopold avait voulu créer en 1885 et qu'il n'avait réussi à mettre sur pied qu'en déployant une diplomatie admirable.

Tout le monde sait que MM. le baron Lambermont et Banning furent, en grande partie, les rédacteurs des protocoles de Berlin, et l'Europe entière a rendu hommage au rôle important qu'ils remplirent. Notre Premier d'alors, l'honorable M. Beernaert, qui a joué un grand rôle dans toutes les négociations de l'époque, peut aussi affirmer que la situation que nous avons acceptée à Berlin fut proposée par nous.

Que s'était-il donc passé entre 1885 et 1895?

Simplement le changement qui avait été apporté dans la gestion économique du Congo vers 1891 et que l'on essayait de justifier.

La situation s'est transformée depuis.

Il n'y a plus actuellement, en Belgique, personne qui défende la politique des monopoles, du travail forcé et de la perception des impôts en nature.

Peut-être y aura-t-il un jour quelque historien qui tentera de justifier la politique de 1891-1892, non au point de vue des principes qui sont définitivement condamnés depuis longtemps, mais en prétendant qu'elle a été une nécessité du moment. Certains ont cru, en effet, pouvoir soutenir l'opinion qu'il a été avantageux pour la colonie d'avoir été soumise, pendant un certain temps, au pouvoir absolu et que la perception des impôts en nature, voire même le travail forcé, ont rendu des services en amenant les nègres au travail. Le roi le croyait peut-être lui-même. Les hommes de génie commettent parfois des erreurs déconcertantes.

Je crois, au contraire, qu'il a été perdu beaucoup de temps et d'argent, que l'on a faussé l'esprit des fonctionnaires, fait inutilement du mal aux populations, et que la colonie serait beaucoup plus avancée si on l'avait maintenue sous le régime libéral des débuts. Je me suis déjà expliqué sur ces questions, je crois tout à fait inutile d'y revenir plus longuement.

*
* *

L'interprétation que j'ai donnée à Liége est bien exacte.

Qu'on relise d'ailleurs les procès-verbaux

de la Conférence de Berlin. La vérité historique en ressort éloquemment.

La Conférence de Berlin a été en quelque sorte l'assemblée constitutive de l'Etat Indépendant du Congo ; les protocoles de la Conférence sont ses statuts ou sa constitution.

Lorsqu'au jour où elle se sépara, le prince de Bismarck entra dans la salle des délibérations, ayant le général Strauch à son bras et que les applaudissements éclatèrent de toutes parts, les délégués des puissances acclamaient, dans le général Strauch, le représentant du roi-souverain auquel ils venaient de confier le mandat de gérer, au nom du monde civilisé et conformément aux pouvoirs fixés dans les protocoles de la conférence, les territoires du centre africain, de Banana au lac Tanganika, des sources du Kasai et du Congo jusqu'aux confins du bassin du Nil. Dans le prince de Bismarck, ils acclamaient le parrain qui, au nom des puissances convoquées par l'Allemagne, avait tenu le nouvel Etat sur les fonts baptismaux.

En confiant cette haute mission au roi Léopold, les puissances avaient certainement voulu marquer leur admiration pour l'œuvre conçue et réalisée par lui au Congo ; mais il n'est pas douteux que ce qui domina surtout leurs résolutions, ce fut le désir de trancher

la question de la possession et de la gestion du centre africain, en évitant des compétitions qui eussent pu se produire.

Les diplomates du roi avaient, d'ailleurs, facilité cette solution en déclarant ne vouloir, ni pour le Souverain, ni pour la Belgique, aucune situation privilégiée et en proposant, dans ce but, de placer l'État Indépendant du Congo, comme tout le bassin conventionnel du grand fleuve, sous le régime de la liberté de la navigation, de la liberté du commerce et de la liberté religieuse. C'est ce qui fut fait : les territoires de l'État Indépendant du Congo furent ainsi ouverts à la libre concurrence du monde. On s'est ému, jadis, en Belgique, de cette situation et on a même développé cet argument que, puisque nous n'avions aucun avantage particulier à retirer du Congo, il était illogique que nous en supportions seuls les charges. Je crois, au contraire, que cette situation constitue pour nous une sauvegarde précieuse.

*
* *

C'est en vertu d'un acte accompli solennellement par les représentants du monde civilisé que nous sommes entrés dans la vie coloniale. Il n'est, en effet, pas douteux que le rôle personnel du roi Léopold n'a jamais été

considéré que comme provisoire. En dépit, d'ailleurs, de l'affirmation si souvent répétée que les deux gouvernements étaient séparés, il me paraît certain que si, au lieu de quelques nuages qui se sont montrés pendant l'union personnelle, des difficultés plus graves avaient dû surgir, c'est la Belgique qui en aurait, en définitive, supporté les conséquences.

Il ne peut être sérieusement contesté, d'autre part, que si nous avons réalisé, assez précipitamment, l'annexion, c'est pour mettre fin à une politique congolaise que nous n'approuvions pas et dont nous redoutions les suites. C'est un gage que nous avons donné à l'Europe et dont elle doit d'autant plus nous tenir compte qu'elle nous a encouragés à faire la reprise. Elle ne peut douter, dans ces conditions, de la volonté unanime du pays de tenir scrupuleusement les engagements qui ont été pris à Berlin. Si, par contre, nous faisons tout notre devoir, nous devons pouvoir compter sur l'appui des puissances. J'ai la ferme confiance qu'il ne nous fera pas défaut. Pourquoi, d'ailleurs, nous le refuseraient-elles? Elles ont voulu soumettrele Congo à des garanties internationales en nous en reconnaissant la direction. Elles ne peuvent défaire ce qu'elles ont fait.

Quoi qu'en en dise, il y a des injustices qui ne se commettent pas. Je ne pourrai jamais

me résoudre à croire que l'Europe, après avoir accepté notre loyal concours en nous donnant le mandat de gérer le centre africain avec l'engagement de n'en tirer aucun avantage particulier, après nous avoir laissé la responsabilité de toutes les difficultés des débuts, veuille reprendre sa parole et nous sacrifier. Il semble, d'ailleurs, qu'aucune puissance n'y aura d'intérêt, puisque les ressortissants de chacune d'elles peuvent commercer au Congo exactement sur le même pied que les nôtres. Toutes les raisons qui ont fait agir le monde civilisé en 1885 restent, au surplus, debout : le maintien de notre colonie demeure un gage de paix.

Il n'y a que deux éventualités qui puissent, à mon avis, nous exposer : *celle où nous ne remplirions pas loyalement le mandat qui nous a été confié et celle où nous ne serions pas à la hauteur de notre tâche*. Dans l'un comme dans l'autre cas, nous n'aurions qu'à nous en prendre à nous-mêmes, si nous venions à perdre le fruit de nos efforts.

C'est sous l'empire de la préoccupation constante d'éviter que l'un ou l'autre de ces reproches puisse nous être adressé que nous devons diriger notre politique coloniale.

*
* *

L'orientation qui a été donnée à notre action coloniale, depuis la reprise, prouve que le gouvernement est entré résolument dans la bonne voie. Pour ce qui me concerne, je remplis un devoir en le déclarant sans réserve. Je crois que mon avis est partagé par tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre œuvre coloniale.

Sans doute, des fautes ont été commises; il s'en commettra de nouvelles, il reste encore beaucoup à faire et à améliorer. Mais il faut être patient. J'ai écrit en 1895 : « Corriger les vices du régime économique du Congo n'est pas, comme d'aucuns l'imaginent, l'œuvre d'un jour. Ce doit être l'objet d'une politique de longue haleine, habile et circonspecte. » Tous ceux qui ont la responsabilité de la direction d'entreprises coloniales savent combien cette pensée est juste. Il faut être énergique et réfléchi. Il est peut-être encore plus dangereux, en matière coloniale, d'aller trop vite que trop lentement. J'ai, pour ma part, approuvé le gouvernement quand il a décidé de ne réaliser que par étapes la liberté commerciale — et l'on sait cependant avec quelle énergie j'avais combattu la politique des monopoles et des grandes concessions. L'expérience semble démontrer qu'il a bien fait.

J'approuve encore, aujourd'hui, le gouver-

nement de n'entrer qu'avec grande prudence dans la voie de la décentralisation, que les impatients voudraient voir réaliser immédiatement. Ils doivent tenir compte de ce que, depuis la fondation de l'État Indépendant, le Congo a été placé sous le régime absolu le plus outrancier qu'il y ait jamais eu au monde. Je lisais, il y a quelques jours, dans la belle histoire de France d'Albert Malet, cette appréciation sur l'œuvre de Napoléon Ier :

« Tandis qu'au début de sa carrière, au temps du Consulat, il avait cherché à s'entourer de tous les hommes de mérite et sollicité leurs avis, à partir de 1808 il n'admit plus de conseillers. Il ne voulut dans toutes les fonctions que des serviteurs soumis, incapables d'initiative, exécuteurs de ses volontés : en sorte qu'il écarta les vrais talents et que dans la dernière partie de sa vie il gouverna réellement seul. » En six ans, Napoléon avait fait le vide autour de lui. Le pouvoir absolu au Congo a duré un quart de siècle. Concluez.

Je suis un partisan aussi convaincu de la décentralisation que de la liberté commerciale, mais j'estime qu'il faut la réaliser avec circonspection, après l'avoir préparée, principalement en améliorant le mode de recrutement et de formation de nos fonctionnaires coloniaux. Une administration compétente et

forte sera toujours le meilleur soutien de notre possession.

Toutes ces questions doivent être étudiées avec le plus grand soin. La critique, même un peu sévère, ne peut qu'y aider. Mais l'essentiel est que, dans les grandes lignes, notre programme colonial s'inspire des idées généreuses qui ont présidé à la constitution de l'État du Congo; sous ce rapport, les plus exigeants peuvent se déclarer satisfaits. Nul doute que, bientôt, la reconnaissance, par l'Angleterre, du transfert du Congo à la Belgique, ne vienne prouver que les dernières appréhensions sont tombées et que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Restons calmes devant les insinuations ou les soi-disant indiscrétions qui cherchent à accréditer que notre jeune œuvre coloniale est menacée. Restons calmes aussi devant les exagérations de langage de certains chauvins qui, de temps en temps, de l'un ou de l'autre côté de la frontière, semblent exciter leurs gouvernements respectifs à augmenter par la violence leurs territoires coloniaux. Ceux qui ont la direction des peuples ont la conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs : ils savent que certains actes de force déshonorent les nations qui y recourent.

Il en va de même de certaines rumeurs qui

se répandent, de temps en temps par le monde, annonçant de ténébreuses manœuvres dirigées contre tel ou tel petit peuple. Chaque fois, d'ailleurs, que semblables bruits se produisent — vous avez pu comme moi le constater souvent, surtout dans ces derniers temps, — quelque note officielle vient rassurer l'opinion. Il y a huit jours, on disait que l'Allemagne et l'Angleterre s'étaient mises d'accord pour déposséder le Portugal de ses colonies : une note du *Foreign office*, parue aussitôt, a coupé le cou à ce nouveau canard.

Soyons donc calmes, mais soyons aussi toujours vigilants. Soyons fiers : c'est la seule manière pour les petits de se faire respecter. Sans arrogance : lorsque les petits sont hargneux, ils deviennent insupportables et ridicules.

Et surtout, restons bien unis. Tenons la question coloniale au-dessus de la lutte des partis. Je n'entends pas dire qu'il faille la soustraire à nos luttes politiques. Je suis de ceux qui aiment la lutte de nos partis politiques et qui désirent lui conserver toute son ardeur. Je me défie bien plus de nos tendances au laisser-aller, au favoritisme, au fonctionnarisme, en un mot, des petits côtés de notre tempérament national, que de notre véhémence. Un contrôle incessant exercé sur

le pouvoir, en quelques mains qu'il soit, est indispensable — l'histoire de l'Etat Indépendant du Congo le prouve à toutes ses pages. Il ne peut s'exercer de manière plus efficace que par les partis d'opposition. Mais que la lutte de nos partis se produise en faveur de la colonie et non contre elle. Si l'on veut me permettre une expression un peu risquée : battons-nous pour la colonie et non sur son dos !

Appliquons-nous aussi à développer l'opinion publique. M. Dernburg, l'ancien ministre allemand des colonies, rappelait dernièrement une expression de Bismarck : « Les œu-
« vres coloniales ne peuvent se conduire que si
« elles sont soutenues par l'opinion publique. »

Si nous défendons ainsi notre colonie et si nous la dirigeons bien, j'ai la conviction qu'elle vivra entourée du respect du monde civilisé.

Mais si, ayant rempli tout notre devoir, nous devions quand même succomber, nous verserions sans doute des larmes de rage : une grande injustice aurait été commise.

Si, au contraire, nous devions perdre le Congo par notre faute, parce que nous n'aurions pas tenu nos engagements ou parce que nous aurions été inférieurs à notre tâche, nos enfants en verseraient des larmes de honte : nous aurions définitivement perdu l'estime du monde.

4 Jan

12/2/74

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DT
652
T56

Thys, Albert Jean Baptiste Joseph
Conserverons-nous notre colonie?

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 19 02 13 013 7